
BULLETIN OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

ET DU

PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.

ANNÉE 1865.

N° 25.

SOMMAIRE.

Numéros.	Pages.
344. Arrêté du 20 novembre 1863, autorisant exceptionnellement M. Devouge à établir une distillerie de produits saccharins sur sa terre de Vihonu, située aux environs du poste de Taravao.	329

N° 344. — *ARRÊTÉ du 20 novembre 1863, autorisant exceptionnellement M. Devouge à établir une distillerie de produits saccharins sur sa terre de Vihonu, située aux environs du poste de Taravao.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la demande en date du 20 octobre 1863, faite par M. Devouge, cultivateur dans le district d'Afaahiti, d'établir une distillerie de produits saccharins sur sa terre de Vihonu;

Vu l'arrêté du 24 avril 1860 (1);

(1) Nous, Commandant particulier, Commissaire Impérial *p. i.*,
Vu les lois indigènes de 1848;